




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-667**

**Séance publique du**

**16 décembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1164706-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET  
DES RELATIONS INTERNATIONALES D'UN ACOMPTE À VALOIR SUR LA SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT 2020**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Raoul BOYER à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT A L'ASSOCIATION DES  
JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES D'UN ACOMPTE À VALOIR SUR LA  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La stratégie d'action internationale 2016-2020 de la ville est axée, d'une part, sur l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités et, d'autre part, sur son ouverture vers l'extérieur afin que les acteurs locaux puissent se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations internationales qui a pour objet social de développer les relations et les échanges internationaux permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde.

L'Association propose aux aixois, chaque année en décembre, le traditionnel marché international des villes jumelles. Depuis trois ans, elle organise un second événement international annuel avec le printemps artistique des villes jumelles.

L'Association s'implique également dans le cadre de manifestations pilotées par la Ville, comme la journée de l'Europe, afin de permettre l'émergence d'une citoyenneté européenne active.

Il est proposé, afin d'assurer le fonctionnement de l'Association, de décider le versement d'un acompte de 22 000 euros, à valoir sur la subvention annuelle 2020. Ce montant représente environ 30 % de la subvention attribuée au titre de 2019.

N° Tiers	Libellé de l'association	Subvention 2018	Subvention 2019	Acompte proposé 2020
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	71 000€	71 000 €	22 000 €

Cette proposition a été validée en date du 21 novembre 2019.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** du versement dès le début de l'année 2020 d'un acompte de 22 000 € à l'Association des Jumelages et des Relations internationales, à valoir sur la subvention de fonctionnement 2020,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations internationales à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 2033, imputation 048-6574-920 qui présente les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'exercice 2020.

DL.2019-667 - RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES D'UN ACOMPTE À VALOIR SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»